



# CONSEIL MUNICIPAL

## Du jeudi 19 septembre 2019 à 19h00

Effectif Légal : 19 / En exercice	19
Présents à la Séance :	15
Absent :	4
Votants (dont 3 procurations) :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 13 septembre 2019 - s'est réuni le **jeudi 19 septembre 2019 à 19 heures 00** en Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS sous la présidence de Monsieur Albert HENRY, Maire.

Le Conseil Municipal désigne Madame Sophie GEORGEL, adjointe, comme secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	POUVOIR A
1. M. HENRY Albert, Maire	X			
2. M. BALANDIER Stéphane, 1° Adjoint	X			
3. M <sup>me</sup> GRIVET Sophie, 2° Adjoint	X			
4. M. MARCOU Daniel, 3° Adjoint	X			
5. M <sup>me</sup> GEORGEL Sophie, 4° Adjoint	X			
6. M. NGUYEN Thanh-Thinh, Conseiller Municipal	X			
7. M <sup>me</sup> DEPREURAND Maryse, Conseillère Municipale	X			
8. M <sup>me</sup> LEROY Catherine, Conseillère Municipale	X			
9. M <sup>me</sup> BAZIN Catherine, Conseillère Municipale			X	Stéphane BALANDIER
10. M. DURUPT Pascal, Conseiller Municipal		X		
11. M <sup>me</sup> BOOTZ Marie-Annie, Conseillère Municipale	X			
12. M. LESEUIL Guy, Conseiller Municipal	X			
13. M <sup>me</sup> DOSTERT Betty, Conseillère Municipale	X			
14. M. LANDORMY Gaël, Conseiller Municipal	X			
15. M <sup>me</sup> ANDRE Karin, Conseillère Municipale			X	Guy MANSUY
16. M. MANSUY Guy, Conseiller Municipal	X			
17. M. SUARDI Jean-Marie, Conseiller Municipal	X			
18. M. TRAHIN Jean-Paul, Conseiller Municipal	X			
19. M. VILLARDO Lionel, Conseiller Municipal			X	Jean-Paul TRAHIN

N° 102 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2019

N° 103 PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE

N° 104 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES – NOUVELLES COMPETENCES FACULTATIVES

- N° 105 CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS – MONTÉE DU MOINEAU
- N° 106 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS
- N° 107 PRIX « VILLE DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS » - LES PEINTRES DANS LA RUE
- N° 108 RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE
- N° 109 DECISIONS MODIFICATIVES
- N° 110 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE SECTION AC N° 300 SITUÉE : « LA COTE DU CHANNOT » A PLOMBIERES-LES-BAINS A LA SCI MIKAYA – M. MICHEL CORNU
- N° 111 OCCUPATION DE SALLES EN PERIODE PREELECTORALE
- N° 112 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- N° 113 QUESTIONS ORALES

**En ouverture de séance,**

**Le Maire rend compte à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations (les documents sont remis aux membres de l'assemblée).**

---

**DÉLIBÉRATION N° 102/2019**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2019**

M. MANSUY demande pour quelle raison les courriers évoqués en ouverture de séance du 1<sup>er</sup> août n'apparaissent pas dans le procès-verbal, ou ne sont pas joints, afin que la population puisse en prendre connaissance.

Il demande également à ce que le débat qui portait sur la question de l'acquisition de l'hôtel Baumont soit retranscrit plus fidèlement.

Le Maire accepte de modifier le procès-verbal en tenant compte de ces deux remarques.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : M. TRAHIN, M. VILLARDO

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du jeudi 1<sup>er</sup> août 2019.

---

**DÉLIBÉRATION N° 103/2019**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE**

Le Maire expose que le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale l'a informé par courrier en date du 1 mars 2019 du montant de la participation financière au titre de l'année 2019. Cette participation a été décidée lors du comité syndical du 12 février 2019.

Cette participation s'élève à 910 € pour l'année 2019 pour la commune de Plombières-Les-Bains.

M. NGUYEN s'interroge sur le fait que cette cotisation n'ait pas baissé, alors qu'elle est calculée en fonction du nombre d'habitants.

Le Maire répond que cette somme est celle qui a été communiquée par le SMIC des Vosges.

M. NGUYEN propose de se renseigner directement auprès du SMIC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à procéder au paiement de cette participation syndicale budgétaire d'un montant de 910 €.

**DÉLIBÉRATION N° 104/2019**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MÉRIDIONALES –**  
**NOUVELLES COMPÉTENCES FACULTATIVES**

Par délibération n°41/19 du 9 juillet 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales a approuvé d'exercer la compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs à titre facultatif pour les domaines suivants : école de musique intercommunale, la gestion du réseau de lecture publique, la gestion du fonctionnement et l'investissement des piscines intercommunales sises 25 rue des œuvres au Val d'Ajol et allée Delacroix à Plombières-les-Bains

M. MANSUY demande s'il y aura un impact sur la bibliothèque « la Fontaine des mots ».

Le Maire répond que non. Il explique que cette bibliothèque devrait entrer dans le giron de la communauté de communes sous la forme d'une médiathèque, comme cela s'est passé au Val d'Ajol.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : M. MANSUY, M<sup>me</sup> ANDRE

**APPROUVE** le changement statutaire de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales.

---

**DÉLIBÉRATION N° 105/2019**  
**CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS – MONTÉE DU MOINEAU**

La Maire expose qu'ENEDIS va procéder à l'enfouissement de la ligne électrique Montée du Moineau. Il y a lieu de signer une convention de passage.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de passage avec ENEDIS dans le cadre de l'enfouissement d'une ligne électrique, Montée du Moineau.

---

**DÉLIBÉRATION N° 106/2019**  
**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES – RAPPORT**  
**ANNUEL D'ACTIVITÉS**

Le Maire présente le rapport annuel d'activités du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges – année 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**PREND ACTE** du rapport annuel d'activités du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges – année 2018.

---

## **DÉLIBÉRATION N° 107/2019**

### **PRIX « VILLE DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS » - LES PEINTRES DANS LA RUE**

La manifestation "Les Peintres dans la rue" s'est déroulée le dimanche 04 août 2019. Parmi les participants, après délibération du jury composé de M<sup>me</sup> Laurence BALANDIER, M<sup>me</sup> Sandrine LECOMTE et M. Arnaud QUARANTA, trois prix furent décernés à trois artistes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser les montants attribués cette année (500€ pour le premier prix, 300€ pour le deuxième prix, et 100€ pour le troisième prix), directement aux artistes, et sans exiger de contrepartie.

Les artistes demeurent néanmoins libres d'offrir s'ils le souhaitent leurs œuvres à la commune.

M. MANSUY demande si des artistes ont fait don de leurs œuvres.

Le Maire confirme, mais précise qu'il n'a pas les noms des artistes.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**DECIDE** de décerner les prix suivants:

M. CAPUS Bertrand en lui versant la somme de 500 € (1er prix)

M<sup>me</sup> ZERIAL Luisa en lui versant la somme de 300 € (2e prix)

M. CALAND Daniel en lui versant la somme de 100 € (3e prix)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les prix correspondants et signer tout document concernant cette affaire

---

## **DÉLIBÉRATION N° 108/2019**

### **RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE**

Le Maire expose qu'il convient de renouveler les baux de chasse pour la Société de chasse de PLOMBIÈRES-LES-BAINS et la Société de chasse de RUAUX.

M. MANSUY demande sur quelle base sont fixés les tarifs.

Le Maire informe qu'il s'agit d'une moyenne par rapport à d'autres communes, et que cela peut aller jusqu'à 5 € par hectare.

M. MANSUY demande à M. Fabrice MOIOLI, Président de la société de chasse de Ruaux quel impact la diminution du prix du permis a eu sur le nombre d'adhérents.

M. MOIOLI explique qu'il existe plusieurs types de permis, et que cela dépend. Il y a le permis national, qui permet de chasser partout en France, et celui qui permet de chasser uniquement sur la commune de Plombières-les-Bains. Il précise que ce dernier permettait auparavant de chasser dans les communes limitrophes, ce qui n'est plus le cas, obligeant certains chasseurs à faire l'acquisition de deux permis. Dans ce cas précis, ce n'est pas avantageux.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**AUTORISE** le renouvellement des baux de chasse pour la Société de chasse de PLOMBIERES-LES-BAINS et la Société de chasse de RUAUX à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2017 jusqu'au 31 Mars 2027, selon les conditions exposées dans les baux de location du droit de chasse.

**APPROUVE** le cahier des clauses générales de la chasse en forêt communale de PLOMBIERES-LES-BAINS qui sera annexé aux baux.

**APPROUVE** le 2<sup>o</sup> Schéma Départemental de Gestion Cynégétique des Vosges – Période 2013 – 2019 qui sera annexé aux baux.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

---

**DÉLIBÉRATION N° 109/2019**  
**DÉCISIONS MODIFICATIVES**

**Budget principal – décision modificative n°4**

Le Maire propose à l'assemblée de voter une décision modificative afin d'affecter des crédits aux opérations suivantes :

Achat de l'hôtel Baumont

Chapitre 21	article 2115 Hôtel Beaumont	+15000 €
Chapitre 20	article 2031 Frais étude	+2000 €

Actualisation des prix des travaux de rénovation de la toiture de l'église Saint-Amé et études connexes

Chapitre 20	article 2031 P410 église St Amé	+13000 €
Chapitre 23	article 2315 P410 lot1	+8000 €
Chapitre 23	article 2315 P410 lot2	+5000 €
Chapitre 23	article 2315 P410 lot3	+10000 €

Garde-corps au chemin du Calvaire.

Chapitre 21	article 2128 garde corps chemin calvaire	+ 4920 €
-------------	--	----------

**Budget de la forêt – décision modificative n°1**

Le Maire propose à l'assemblée de voter une décision modificative pour une annulation d'un titre en doublon sur l'exercice 2017.

Chapitre 67	article 673 Annulation de titre	+ 12500 €
-------------	---------------------------------	-----------

M. MANSUY demande des précisions sur l'augmentation du coût des travaux de l'église.

Le Maire explique qu'il s'agit d'un index sur les prix de départ qui augmente chaque année. M. MANSUY rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal, il avait été demandé à ce que les conseillers et la population puissent bénéficier d'une plus grande lisibilité sur le plan de financement.

Il ajoute que dans la délibération n° 61/2019 il était déjà question de dépenser 51 905 € pour les pinacles.

Le Maire indique que cela fait l'objet d'une question orale, et qu'une réponse sera apportée à ce moment-là.

M. MANSUY questionne ensuite sur la diminution des dépenses pour le programme du centre bourg, sachant que 11 000 € avaient déjà été retirés sur ce même programme en juin 2019.

Le Maire explique que cet argent était en réserve.

M. BALANDIER précise que dans la section investissement de chaque budget il existe des enveloppes. Pour le budget principal, il y avait des enveloppes pour des aménagements de centre bourg, et cet argent est affecté par la suite à divers projets.

M. SUARDI dit que lorsqu'un budget est mis en place, cela doit être fait au plus juste, et ne comprend pas que l'on crée des enveloppes globales.

M. MANSUY demande pourquoi l'indexation sur les travaux de l'église n'est pas prévue, alors que cette augmentation a lieu chaque année.

M. BALANDIER répond que les taux ne sont pas connus à l'avance.

M. SUARDI souhaite savoir si dans le cas d'un devis qui est proposé par une entreprise et lorsque les travaux sont réalisés dans un court laps de temps, l'index est mis en valeur.

Le Directeur Général des Services explique que dans le marché il y a une formule d'indexation, et qu'en fonction de la variation du taux cela aurait également pu entraîner une diminution de la somme au lieu d'une augmentation. Il ajoute que les indexations arrivent en même temps que les factures.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les contres : M. MANSUY, Mme ANDRE

Moins les abstentions : M. SUARDI, M. TRAHIN, M. VILLARDO

**APPROUVE** la décision modificative n°4 au budget principal suivante :

Investissement dépenses :

Chapitre 20	article 2031 Frais étude	+2.000 €
Chapitre 20	article 2031 P410 église St Amé	+13.000 €
Chapitre 21	article 2115 Hôtel Beaumont	+15.000 €
Chapitre 21	article 2128 garde corps chemin calvaire	+ 5.000 €

Chapitre 23	article 2315 P410 lot1	+8.000 €
Chapitre 23	article 2315 P410 lot2	+5.000 €
Chapitre 23	article 2315 P410 lot3	+10.000 €
Chapitre 21	article 2188 P132 Centre bourg	-58.000 €

**APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget de la forêt suivante :

Fonctionnement dépenses :

Chapitre 67	article 673 Annulation de titre	+ 12.500 €
Chapitre 65	article 6522 Excédents budgets annexes	- 12.500 €

**AUTORISE** le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires.

**DÉLIBÉRATION N° 110/2019**

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE SECTION AC N° 300  
SITUÉE : « LA COTE DU CHANNOT » A PLOMBIÈRES-LES-BAINS A LA SCI  
MIKAYA – M. MICHEL CORNU**

Le Maire informe que la SCI MIKAYA – M. Michel CORNU – 1, Place du Souvenir à 88370 PLOMBIERES-LES-BAINS, souhaite acquérir une parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AC n° 300 située : « LA COTE DU CHANNOT » à 88370 PLOMBIERES-LES-BAINS, d'une superficie de 7 a 04 ca appartenant à la Commune de PLOMBIERES-LES-BAINS.

M. NGUYEN demande à combien s'élèvent les frais de notaire.

Le Maire n'a pas la réponse.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**AUTORISE** la cession à la SCI MIKAYA – M. Michel CORNU de la parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AC n° 300 située : « LA COTE DU CHANNOT » à 88370 PLOMBIERES-LES-BAINS, appartenant à la Commune de PLOMBIERES-LES-BAINS.

**FIXE** le prix de vente à 1 €.

**PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de la SCI MIKAYA à hauteur de 50 % et de la Commune de PLOMBIERES-LES-BAINS à hauteur de 50 %.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette vente.



**DÉLIBÉRATION N° 111/2019**  
**OCCUPATION DE SALLES EN PÉRIODE PRÉÉLECTORALE**

L'article L2244-3 du code général des collectivités territoriales dispose que : « ... les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande » peuvent se voir attribuer une mise à disposition des locaux communaux. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux doivent être utilisés et le conseil municipal fixe la contribution relative à cette utilisation.

L'égalité de traitement devant être assurée sans affecter le bon fonctionnement de la gestion des locaux communaux,  
Dans le cadre des élections municipales de 2020, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et durant toute la période préélectorale,

M. MANSUY demande ce que l'on entend par « réunions politiques ».

Le Maire répond que cela s'applique à la campagne des prochaines élections municipales.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**DÉCIDE** de la mise à disposition gratuite des salles communales pour des réunions politiques dans la mesure où ces demandes sont précisées comme telles au moment de la demande, et que ces mises à disposition n'affectent pas la gestion et le fonctionnement habituel des locaux.

---

**DÉLIBÉRATION N° 112/2019**  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire fait part du courrier de demande de subvention qui lui a été adressé le 20 juin 2019 par « l'Amicale des donneurs de sang bénévoles Bellefontaine-Plombières-Ruaux », afin de leur permettre d'organiser des collectes de sang dans les deux communes.

Le Maire propose également à l'assemblée d'allouer une subvention de 23000€ à l'association des Jardins en Terrasses

Ne participent ni au débat ni au vote : Guy MANSUY, Catherine LEROY, Albert HENRY

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 400 € à l'Amicale des donneurs de sang bénévoles Bellefontaine-Plombières-Ruaux, au titre de l'année 2019

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 23000 € à l'Association des Jardins en Terrasses, au titre de l'année 2019.

---

**DÉLIBÉRATION N° 113/2019**  
**QUESTIONS ORALES**

Avant de procéder à la lecture des questions orales, M. MANSUY souhaite faire la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les habitants de Plombières-les-Bains ont découvert par voie de presse en date du mardi 3 septembre 2019 des propos fort anxiogènes ; des propos qui ne peuvent pas nous laisser indifférents par rapport à ce qui se passe et ce qui se joue au sein de notre commune. (cf. article sur les Thermes avec à la une : DOUCHE FROIDE A PLOMBIERES).

La difficulté relationnelle entre la Nouvelle Compagnie des Thermes et la municipalité n'est pas un scoop révélé au travers de ces publications ; pour autant, quel est l'intérêt de ce déballage sur la place publique ? En quoi les propos relatés dans cet article, qui ne sont que répétition de ce que l'on a pu entendre en conseil municipal ou en réunion publique, favorisent la recherche de solutions convenables ?

Au vu de la sensibilité du dossier, nous ne comprenons pas votre stratégie. Voilà plus de 5 ans que vous êtes en responsabilité des affaires municipales, qu'est-ce qui justifie aujourd'hui ce type d'action ? Et puisque rien ne semble réglé, comment justifiez-vous votre inaction depuis 5 ans ? Ou bien, vous avez entrepris des actions pour tenter de trouver des solutions et dans ce cas, pouvez-vous aujourd'hui nous préciser quelles ont été ces actions ?

Bien évidemment, comme l'ensemble des habitants de Plombières, nous osons espérer une issue heureuse à ce dossier et que les différentes parties se retrouvent autour d'une table pour rechercher la meilleure des solutions dans l'intérêt de Plombières.

Mais cet article de presse nous questionne à bien d'autres égards.

En effet, au vu des éléments financiers énoncés, nous découvrons que la situation financière de la ville est dans le rouge, à la limite de la rupture. « On va droit dans le mur », « la trésorerie de la ville est au plus mal » (...).

Que faut-il comprendre ? Certes, n'étant pas associés à la gestion communale et ne disposant d'aucune autre information spécifique, il est surprenant de découvrir de tels propos puisque l'on ne cesse de nous dire et d'écrire que la situation budgétaire de la ville est sous contrôle, que tout va bien, que les budgets sont « enfin » équilibrés (cf. éditorial de Monsieur le Maire – bulletin municipal été 2019).

Ces propos nous amènent à formuler 2 remarques :

Une remarque technique : Pourquoi laisser croire au lecteur que les dettes accumulées portant sur l'assainissement nous envoient droit dans le mur alors que ces créances impactent les budgets annexes et non le budget principal.

L'autre remarque porte sur la crédibilité de votre action : Si les finances de notre commune sont à la limite de la rupture, comment rendre crédible les projets en cours tels que l'aménagement du centre bourg ou encore la réhabilitation de l'Espace Berlioz ? Pensez-vous très sincèrement que ce type de propos incite des investisseurs privés à faire le pas pour s'engager dans notre commune ?

Au travers de cette intervention, Monsieur le Maire, nous vous demandons de veiller au nom de l'ensemble des habitants, des acteurs économiques et de toutes celles et ceux qui agissent pour faire vivre Plombières, à ce que l'image que l'on véhicule de Plombières soit une image positive, dynamique,

active. Vous avez initié durant votre mandat le slogan « Osez Plombières ». Faites en sorte que ce slogan prenne tout son sens !

C'est Plombières qui est en jeu.

Tout comme vous, nous croyons en notre commune, en notre territoire et en leur avenir. »

Le Maire indique qu'il apportera des réponses.

M. SUARDI souhaite faire un point sur le Syndicat Forestier du Massif du Grand Poiremont. Il informe qu'il avait été décidé au cours de différentes réunions, de créer un aménagement forestier pour l'accueil du public en forêt, comprenant des tables, des bancs et des pancartes de signalisation.

Tout a été posé, mais avant l'inauguration, deux des trois tables ont été volées. Une réflexion est menée afin de savoir si la table restante sera à nouveau posée.

---

**Question de la liste « Mieux vivre à Plombières » (M. TRAHIN, M. VILLARDO) :**

Monsieur le Maire,

Merci de bien vouloir nous informer sur le dossier suivant :

Une grue a été louée pour la réfection des pinacles sur le toit de l'église. L'engin n'est resté qu'une journée alors qu'une location « Loxam » fut prévue pour quatre jours.

Merci de nous informer sur la réalité des travaux réalisés et de nous répondre sur le fait qu'aucun appel d'offres n'ait été réalisé auprès des entreprises locales, équipées pareillement.

**Réponse de M. le Maire :**

Les travaux réalisés sur les pinacles ont principalement consisté à refaire les joints par procédé chimique. Car il s'est avéré impossible de démonter ces pinacles sans risquer de les détériorer. Le temps de travail passé a été moins long que prévu.

La grue déplacée et la location de la nacelle a été faite par l'entreprise Léon NOEL, à la demande de l'architecte, et avec mon accord. Ces aléas de chantier s'inscrivent dans la réfection de la toiture de l'église, nous arrivons à la fin des travaux, et l'avenant concernant les plus et les moins doit nous être adressé par l'architecte en charge du suivi des travaux.

Il y a des plus et des moins, mais étant donné que les travaux ne sont pas terminés, nous n'avons pas l'état exact. Lorsque cet avenant nous parviendra, nous vous en feront part.

Les travaux sur les pinacles et les travaux qui vont être réalisés sur le clocher étaient compris dans le marché, et il n'y aura pas de plus-value.

S'agissant de la location de la nacelle durant 4 jours, je n'ai pas d'informations.

M. LANDORMY explique que les demandes de locations de nacelles se font sur une durée plus longue afin d'obtenir de meilleurs tarifs, et que par la suite c'est le temps passé sur le chantier qui est réellement facturé.

**Question de la liste « Mieux vivre à Plombières » (M. TRAHIN, M. VILLARDO) :**

À l'attention de Monsieur l'adjoint aux travaux.

Au niveau des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Sybilles, il était question, semble-t-il, d'une plus-value pour la pose de béton. Ou en est-on à ce niveau ?

**Réponse de M. le Maire :**

Sur ce chantier, les réseaux secs nous posent de nombreux problèmes. Dans l'impossibilité pour les entreprises de coordonner les travaux d'eau, d'assainissement et de réseaux secs. Deux entreprises sont intervenues, dont une par l'intermédiaire du SDEV. Par endroits, ces réseaux ne sont pas à la profondeur voulue, et de ce fait la solution a été de bétonner et de couvrir par une plaque de métal. Il va de soi qu'il y aura un surcout. Nous attendons le montant qui ne nous a pas encore été communiqué, mais pour ne pas retarder l'achèvement de ce chantier, j'ai validé ce principe.

---

**Question de la liste « Mieux vivre à Plombières » (M. TRAHIN, M. VILLARDO) :**

Vous avez été convoqué lundi dernier par la préfecture au sujet des thermes de Plombières-les-Bains. Merci par avance de nous tenir informés de la teneur de cette réunion.

**Réponse de M. le Maire :**

Pour l'instant cette réunion reste confidentielle, et je ne ferai pas de commentaires. Les services concernés, l'ARS, la préfecture, le conseil départemental, la DIRECCT, la DGFIP, la sécurité, travaillent en commun pour trouver un aboutissement au dossier épineux des thermes. La dette que la société thermale nous doit est en cours de recouvrement par les services du trésor public. C'est une très bonne nouvelle pour la population, car il s'agit de notre argent à tous. Pour mémoire, la somme due à ce jour est de 461 000 €, qui nous font défaut dans notre comptabilité.

Même si nos réunions institutionnelles sont des réunions de travail, elles doivent rester confidentielles. Je me réjouis que toutes ces institutions travaillent dans la même voie.

Je pense à cette heure-ci aux salariés des thermes qui ont tout mon soutien, et aussi à l'économie plombinoise. La situation ne s'arrête pas uniquement à des problèmes de peignoirs et de serviettes, c'est beaucoup plus grave que cela. La position qui est la mienne, et celle de mon premier adjoint, se veut au plus juste pour tous et en faveur de l'emploi, du développement de la ville, et surtout de l'activité thermale.

M. TRAHIN demande s'il y a eu des avancées sur ce sujet depuis la récente rencontre entre M. le Maire et M. BENSARD.

Le Maire revient sur son déjeuner de la veille avec M. BENSARD, et sur des commentaires qui ont été diffusés à ce sujet, et propose de lire le mail qu'il lui a adressé.

« Suite à notre entrevue d'hier, je pense que vous avez mal interprété ma position sur la redevance d'assainissement que vous nous devez. Comme je vous l'ai précisé, cette dette est toujours d'actualité, et donc non effacée. Et comme je vous l'ai également précisé, il serait injuste d'effacer cette dette vis-à-vis de mes autres administrés. Ce qui a été convenu avec vous, c'est que vous fassiez une étude des rejets des eaux utilisées dans des conditions acceptables et en période de pleine activité des thermes. Ce que vous avez ensuite demandé à M<sup>me</sup> la Directrice, en ma présence. Ce qui a été convenu, c'est que nous sommes prêts à réétudier cette redevance, en fonction des résultats de l'étude, si vous payez trop

ou pas assez, nous régulariserons cette situation, et vous payerez par la suite cette redevance au juste prix. Mais pour l'instant ce qui est dû est dû, et vous êtes toujours redevable de cette somme.

Ce que raconte une certaine personne qui vous a vu après notre entrevue est tout à fait autre. Il dit à qui veut l'entendre, que j'ai effacé cette dette, ce qui n'est pas le cas, et que j'ai bien précisé lors de notre entretien.

J'espère que vous allez rectifier ces affirmations, qui ne sont pas les miennes, et valider ce qui a été décidé avec vous. »

---

**Question de la liste « Mieux vivre à Plombières » (M. TRAHIN, M. VILLARDO) :**

De nombreux problèmes d'éclairage public perdurent malgré de nombreuses réclamations effectuées en mairie. Il s'agit de la rue Fulton (n° 44, 54 et 56), le rue Stanislas (à l'angle du bain Stanislas qui éclaire le passage des Abbesses) et la place du bain Romain.

Merci par avance d'effectuer le nécessaire afin de répondre aux sollicitations régulières des usagers et que la sécurité de tous soit assurée.

**Réponse de M. le Maire :**

Suite à cette question, je me suis renseigné. Pour ce qui est de l'éclairage public de la rue Fulton, il faut changer la totalité des luminaires. Ceux qui sont installés sont percés, et l'eau qui s'infiltré provoque des courts-circuits. Nous avons contacté le SDEV, et une étude est en cours pour modifier et mettre aux normes la rue complète. En parallèle, l'éclairage des promenades peut pallier à ce défaut en attendant la fin du projet.

En revanche, je n'ai pas été alerté pour le dysfonctionnement au niveau de la rue Stanislas, et du passage des Abbesses. Le SDEV a donc été contacté aujourd'hui pour une vérification.

---

**Question de la liste « Mieux vivre à Plombières » (M. TRAHIN, M. VILLARDO) :**

Serait-il possible de mettre en valeur la fontaine du crucifix par un éclairage permanent ?

**Réponse de M. le Maire :**

Il est vrai que cette fontaine est magnifique, et nous allons faire le nécessaire pour la mettre en valeur. Pour commencer, il est prévu de changer le marbre qui se trouve tout autour.

---

**Question de M<sup>me</sup> Karin ANDRE :**

Une saison culturelle au parc Tivoli avait été envisagée en mars 2019 pour finalement être annulée. Pouvez-vous nous en dire plus ?

**Réponse de M. le Maire :**

La saison culturelle qui devait débuter en mars de cette année au parc Tivoli a été supprimée pour des raisons de sécurité. Nous avons constaté que plusieurs arbres devaient être coupés, et ces travaux ont été réalisés.

Il y a également le projet de football-golf, que nous avons voté, et la mise à disposition par bail commercial de l'espace Tivoli à cette association.

**Question de Mme Karin ANDRE :**

Il y a des incidents sur le réseau EDF (coupure de 4h le lundi 1er juillet) microcoupures régulières en journée).

Avez-vous connaissance de ces faits ou travaux en cours ? EDF vous en informe-t-il ? Que faire notamment pour les personnes qui ont des dispositifs médicaux (assistance respiratoire) ?

**Réponse de M. le Maire :**

Nous informons Enedis lorsque ces incidents nous sont communiqués. Pour le 1<sup>er</sup> juillet, c'est un transformateur qui a grillé, et qu'il a fallu remplacer. Un administré nous a informés qu'il n'y avait plus de courant, et nous avons interpellé Enedis, qui a réagi rapidement. Pour les microcoupures, nous ne sommes pas au courant.

Enedis nous informe toujours en amont des interventions sur le réseau, mais c'est nous, ou les administrés, qui les prévenons des incidents. Un numéro de dépannage est joint à chaque facture.

---

**Question de M<sup>me</sup> Karin ANDRE :**

Un privé a réalisé des travaux sur le coteau au départ de la route du ruisseau de la Meule avec pose de bungalows. Certains riverains s'interrogent quant à la nature du projet et des travaux. Avez-vous des informations à communiquer ?

**Réponse de M. le Maire :**

Le privé qui a réalisé des travaux sur cette parcelle de terrain est en infraction avec le PLU, un rapport a été établi, et transmis au procureur de la république qui est en charge de ce dossier.

---

**Question de la liste « Agir pour l'Avenir » (M. MANSUY, M<sup>me</sup> ANDRE, M. SUARDI) :**

Monsieur le Maire,

Lors du dernier conseil municipal, vous nous avez fait part de la tenue d'un comité de pilotage le 3 juillet sur la problématique de la santé avec comme enjeu l'accueil de nouveaux médecins à Plombières-les-Bains.

D'une part, pouvez-vous communiquer au conseil municipal un compte rendu de ce comité de pilotage ?

D'autre part, pouvez-vous informer le conseil municipal sur la situation de ce dossier ?

En vous remerciant.

**Réponse de M. le Maire :**

Le 3 juillet 2019 a eu lieu la première réunion du comité de pilotage santé. Cette réunion a servi à cadrer la démarche et à poser les actions à mener avec le département, la mairie, et tous les professionnels de la santé de la commune.

La première phase étant de réaliser le projet de santé de la commune, qui doit être porté et écrit avec notre soutien par les professionnels de santé.

Nous avons également validé la recherche d'un médecin généraliste. Le conseil départemental a lancé cette recherche dans le cadre du plan de santé du département et de la passerelle avec la faculté de Nancy, ainsi que celle de Besançon.

Pour le médecin thermal, les choses sont plus complexes, car nous n'arrivons pas à avoir d'informations fiables de la part de la compagnie thermale sur les critères de recherche.

Une prochaine réunion est prévue avec ces personnes le 16 octobre 2019.

---

**Question de la liste « Agir pour l'Avenir » (M. MANSUY, M<sup>me</sup> ANDRE, M. SUARDI) :**

Monsieur le Maire,

Vous est-il possible de nous tenir informés sur l'état d'avancement du musée ?

En vous remerciant.

**Réponse de M. le Maire :**

S'agissant de la collection proprement dite, les travaux d'inventaire, le récolement et le constat d'état se poursuivent. Nous avons dernièrement eu une réunion afin de planifier les opérations à venir, d'en définir les coûts prévisionnels, et d'évaluer les aides dont pourra bénéficier la commune de Plombières-les-Bains pour les opérations de traitement d'urgence, de restauration ou de rangement. Il s'agit, dans tous les cas, d'opérations qui s'étaleront dans le temps, et qui se poursuivront même lorsque le musée sera ouvert aux visites. Le Projet Scientifique et Culturel sera finalisé prochainement, pour être soumis au vote du conseil municipal en janvier 2020, avant d'être adressé à la DRAC.

Concernant l'aménagement du nouveau bâtiment, qui accueillera la collection, l'actuel espace Émile Peynot, les études de programmation seront lancées en 2020 pour permettre de lancer les études de maîtrise d'œuvre en 2021. À ce jour, le calendrier prévisionnel prévoit une ouverture au public fin 2022. La commune profitera des études de programmation pour étudier les possibles devenir de la maison Louis Français, par exemple le rez-de-chaussée visitable, l'atelier du peintre, à l'occasion de visites de ville, avec des présentations multimédia attractives de l'œuvre et de la vie du peintre. Nous espérons aussi obtenir un classement en tant que maison des illustres, ce projet viendrait en complément du musée, pour ajouter de la valeur au produit culturel et touristique.

L'ordre du jour de la séance du jeudi 19 septembre 2019 (délibérations n° 102 à 113) étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 15.		
<b>Albert HENRY,</b> Maire.	<b>Stéphane BALANDIER,</b> 1 <sup>er</sup> Adjoint.	<b>Sophie GRIVET,</b> 2 <sup>ème</sup> Adjoint.
<b>Daniel MARCOU,</b> 3 <sup>ème</sup> Adjoint.	<b>Sophie GEORGEL,</b> 4 <sup>ème</sup> Adjoint.	<b>Thanh Tinh NGUYEN,</b> Conseiller Municipal.
<b>Maryse DEPRÉDURAND,</b> Conseillère Municipale.	<b>Catherine LEROY,</b> Conseillère Municipale.	<b>Catherine BAZIN,</b> Conseillère Municipale. <i>- excusée, pouvoir à Stéphane BALANDIER -</i>
<b>Pascal DURUPT,</b> Conseiller Municipal. <i>- absent -</i>	<b>Marie-Annie BOOTZ,</b> Conseillère Municipale.	<b>Guy LESEUIL,</b> Conseiller Municipal.
<b>Betty DOSTERT</b> Conseillère Municipale.	<b>Gaël LANDORMY,</b> Conseiller Municipal.	
<b>Karin ANDRÉ,</b> Conseillère Municipale. <i>- excusée, pouvoir à Guy MANSUY -</i>	<b>Guy MANSUY,</b> Conseiller Municipal.	<b>Jean-Marie SUARDI,</b> Conseiller Municipal.
<b>Lionel VILLARDO,</b> Conseiller Municipal. <i>- excusé, pouvoir à Jean-Paul TRAHIN -</i>	<b>Jean-Paul TRAHIN,</b> Conseiller Municipal.	